

# AO recyclage éléments clés – Q&R

---

5 avril 2022



Donnons ensemble une  
nouvelle vie à nos produits.

# Contexte

L'augmentation du taux de recyclage des déchets d'emballages plastiques et l'incorporation de matière recyclée sont les enjeux majeurs de la transition vers une économie circulaire, relayée et appuyée par le législateur

L'extension des consignes de tri à l'ensemble des déchets d'emballages en plastique doit permettre de capter plus de tonnes à diriger vers le recyclage. Cependant pour un certain nombre de résines, une massification ainsi qu'un sur-tri sont nécessaires.

Dans cet objectif, l'Etat a décidé en 2019 de modifier la composition des standards de qualité de tri des déchets d'emballages en plastique en créant notamment un nouveau standard de tri appelé « standard Flux développement ».

Le cahier des charges de la filière REP des emballages ménagers, tel qu'il résulte de l'arrêté modificatif n° NOR TREP2135200A en date du 15 mars 2022 (ci-après le « **Cahier des Charges REP EM** »), apporte plusieurs modifications :

- Le standard Flux développement est désormais composé de deux flux : un flux de rigides et un flux de souples (Annexe VIII)
- Le standard Flux développement a vocation à être uniquement enlevés, en vue de son recyclage, par les sociétés agréées à leurs collectivités locales co-contractantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (art. VI.4.b du Cahier des Charges REP EM)
- Ce dernier point s'applique également à l'enlèvement d'autres modèles de tri (simplifié, à titre transitoire ou définitif).

L'objectif poursuivi par Citeo, au travers de cet appel d'offres est :

- d'encourager le développement de filières pérennes, complémentaires aux filières établies, efficaces sur les plans environnemental et économique, de traitement des déchets plastiques, insuffisamment recyclés aujourd'hui
- intégrer l'augmentation attendue des tonnes de plastiques à surtrier,
- de maximiser le recyclage, notamment sous l'impulsion des objectifs réglementaires de recyclage et d'incorporation de matière recyclée dans les emballages

# Les flux de l'AO

## FD10 – BF PET Coloré & Opaque coloré

Bouteilles, flacons et barquettes en PET autres qu'incolore et bleuté clair, quelle que soit leur taille, vidés de leur contenu, conditionnés sous forme de balles, et dont la teneur en PET est de 98 % au minimum et avec les spécifications suivantes

Composition	Tolérance : (en poids)
PET translucide clair	<5%
Barquettes PET monocouches colorés (non opaque)	<2%
Total max. indésirables autres que le flux principal dont : - Autres emballages plastiques - Barquettes multicouches - Papier, carton, JRM, Tétra	<2%
Objets en PVC - PS - PETG - PLA - opaques noirs	<0,1%
Autres objets (verre, pierres...)	<0,1%
Textiles	<0,02%

## FD11 – Emballages PET Opaque blanc

Emballages en PET opaque blanc, quelle que soit leur taille, vidés de leur contenu, conditionnés sous forme de balles et dont la teneur en PET est de 98% au minimum.

Composition	Tolérance : (en poids)
PET translucide coloré ou clair et PET opaque coloré	<5%
Total max. indésirables autres que le flux principal dont : - Autres emballages plastiques - Papier, carton, JRM, Tétra	<2%
Objets en PVC - PS - PETG - PLA - opaques noirs	<0,1%
Autres objets (verre, pierres...)	<0,1%
Textiles	<0,02%

## FD12 – Mix PB PET (mono + multi)

Barquettes monocouches et multicouche en PET clair, quelle que soit leur taille, vidées de leur contenu, conditionnées sous forme de balles et dont la teneur en PET est de 95% au minimum.

Composition	Tolérance (en poids)
Bouteilles et flacons PET clair	<5%
Bouteilles, flacons et barquettes PET coloré	<2%
Total max. indésirables autres que le flux principal dont : - Autres emballages plastiques - Papier, carton, JRM, Tétra	<5%
Objets en PVC - PS - PETG - PLA - opaques noirs	<0,1%
Autres objets (verre, pierres...)	<0,1%
Textiles	<0,02%

## FD4 – PS

emballages en PS, quelle que soit leur taille, vidés de leur contenu, conditionnés sous forme de balles et dont la teneur en emballage en PS est de 95% au minimum.

Composition	Tolérance En poids
Total max. indésirables autres que le flux principal dont : - Autres emballages plastiques - Barquettes multicouches et monocouches - Papier, carton, JRM, Tétra	<5%
Autres objets (verre, pierres...)	<0,1%
Textiles	<0,02%

## FD20 – Films souples base PEBD, PEHD et PP

flux de films : déchets d'emballages ménagers souples en plastique avec une teneur minimale de 90% de films et sacs majoritairement en polyoléfinés (base PE et PP), avec une tolérance de 3% en emballages rigides PE et PP.

*Le flux film est directement issu des centres de tri des collectivités, alors que les autres flux sont issus des centres de surtri.*

# Les tonnages de l'AO

kilo tonnes	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
FD10 BF PET coloré et opaque coloré	21	28	33	34	34	34	34	34	34
FD11 Emballages PET opaque blanc	1,5	3	3	4	4	4	4	4	4
FD12 Mix PB PET	12	15	17	18	19	19	19	19	19
FD4 PS	4	6	7	10	10	10	10	10	10
FD20 Films souples base PEBD, PEHD et PP	35	44	48	50	52	52	52	52	52

## Comment les tonnages ont-ils été estimés?

Trajectoire prudente sur les mises en marché et les parts de marché pour plusieurs raisons :

- Plusieurs éco-organismes doivent être considérés
- Difficulté de faire des prévisions précises sur lesquelles s'engager sur un très long terme (jusqu'à 9 ans)
- Prise en compte des objectifs de la loi AGEC → décroissance des mises en marché

## La totalité des tonnages seront-ils attribués à l'issue de l'appel d'offre ?

100% de ces tonnages seront attribués via l'appel d'offres sous réserve de l'adéquation des offres avec les besoins et le budget de Citeo

## Quel mode d'attribution des tonnes supplémentaires si les volumes s'avèrent supérieurs?

Consultations complémentaires et/ou avenant sous réserve de se limiter, dans le cas d'un avenant, à des modifications non-substantielles

# Calendrier

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
<b>Lettre d'information</b>	●							
<b>Lancement (CDC v0)</b>			●					
<b>Transmission projet contrat</b>					●			
Offres initiales			■ + 8 semaines					
Auditions						■ + 10 semaines		
Offres finales						■ + 13 semaines		
Analyse des offres							■ + 15 semaines	
<b>Sélection</b>							●	
Mise au point contrat							■ + 16 semaines	

*Quelles différences entre offres initiales et offres finales?*

Les offres initiales feront l'objet d'échanges (présentation, éclaircissement, négociation, ...), qui permettront aux candidats de formuler des offres finales le plus en adéquation avec les besoins de Citeo. L'attribution des sous-lots s'effectuera sur la base de ces offres finales

# L'offre révélatrice

---

## Principe retenu : l'offre révélatrice

Introduction d'un mécanisme « *révélateur* » qui permet :

- **d'obtenir plusieurs configurations de sous-lots** (par tonnage et durée) pour chaque type de flux ;
- **d'analyser simultanément** l'ensemble de ces configurations ;
- **d'identifier la meilleure combinaison.**

*Est-il nécessaire de faire des offres sur 3 et 6 ans si on souhaite uniquement se positionner pour 9 ans?*

Oui

De même si on se positionne sur une durée de 6 ans, il faut également faire une offre sur 3 ans

*Cas des solutions intermédiaires entre 2023 et 2026*

Dans le cas de solutions de recyclage dont la mise en service serait prévue entre 2023 et 2026, des solutions intermédiaires de recyclage doivent être proposées sur cette période, afin d'éviter les stockages matières trop longs (stockages matières sont tolérés jusqu'à 3 mois, ce délai étant porté à 12 mois dans le cas de solution intermédiaire).

Les solutions intermédiaires proposées seront évaluées dans le projet global de recyclage.

# L'offre révélatrice

Offre simple = f (1 flux; 2 ou 3 sous lots; 2 durées/ 3 durées)

## Exemples

3/6 ans ou 3/6/9 ans	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%
FD10							
FD11							
FD12							
FD4							
FD20							

ou

3/6 ans ou 3/6/9 ans	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%
FD10							
FD11							
FD12							
FD4							
FD20							

# L'offre révélatrice

Offre groupée = f (**plusieurs flux**; **2 ou 3 sous lots**; **2,3 durées**)

## Exemples

3/6 ans ou 3/6/9 ans	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%
FD10							
FD11							
FD12							
FD4							
FD20							

ou

3/6 ans ou 3/6/9 ans	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%
FD10							
FD11							
FD12							
FD4							
FD20							



# La méthode d'analyse des offres : critères techniques (80 % de la note)

---

<b>Critères techniques notés</b>
Flux recyclé(s)
Capacité entrante traitée
TRL (indice de maturité technologique)
<b>Technologie opérationnelle et exploitée par le candidat en Europe</b>
<b>Préparation matière entrante</b>
<b>Aptitude retour contact alimentaire</b>

---

---

<b>Critères techniques notés</b>
Bilan environnemental
<b>Valorisation des co-produits</b>
Moyens logistiques
Potentiel des débouchés
Emplois d'insertion

---

**En gras, les critères les mieux pondérés  
(= les plus importants dans la notation)**

# Contrats

## Démarrage des contrats :

1er Janvier 2023 ou 1er Janvier 2026

- Si unite démarrant entre les 2, alors solutions intermédiaires à proposer

## Durée des contrats :

- 3, 6 ou 9 ans
- 9 ans possible uniquement pour le démarrage en 2023

## Economie contractuelle:

- avec décote possible en cas d'impureté (refus au-delà)
- Indexé (index et périodicité précisée dans le modèle de contrat)
- Réexaminé (= renégocié) dans certaines circonstances ayant un impact significatif sur les conditions d'exécution (dont évolution des flux en qualité et/ou quantité dont Citeo assure la gestion)

**Conditions de livraison** (qualité, quantité, périodicité, gestion des refus) et de recyclage (disponibilité/date de démarrage, solution intermédiaire/définitive, technologie utilisée, performances, gestion des sous-produits), dont sanctions (pénalités, y compris pénalités de retard ; résiliation aux torts si manquement grave et/ou répété

*Modalités de reprise du contrat par l'autre SA en cas de perte d'agrément ou de parts de marché / modalités d'acceptation par l'opérateur des tonnes de l'autre SA*

# Questions et contacts

---

## Autres questions ?

### Les points de contact pour l'appel d'offre

- Une adresse mail à utiliser en priorité : [ao.recyclage.fd@citeo.com](mailto:ao.recyclage.fd@citeo.com)
- Binôme en charge de la conduit de l'AO
  - Rémi COUTURIER, équipe Flux développement
  - Arnaud BEZ, équipe Recyclage